



CENISE BARGY ETE

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1

Pour participer à la Cenise Bargy, il faut être en possession d'une assurance personnelle (carte CAF, licence FFME, ou autre). Les non-licenciés ont obligation de prendre une assurance journée proposée par le Comité d'organisation (2 €).

Article 2

L'épreuve est réservée à des personnes en bonne condition physique. Un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois sera exigé (ou licence visée par un médecin).

Article 3

Les concurrents doivent respecter les horaires établis. Des barrages horaires sont mis en place pour chacun des parcours de façon à ne pas retarder l'heure du repas et de la remise des prix ; un concurrent individuel arrivant à l'aire de relais en dehors de ces barrages horaires se verra arrêté par le directeur de course. Concernant les équipes, le directeur de course fera partir le coéquipier d'un concurrent pas encore arrivé à l'aire de relais au barrage horaire et l'écart de temps entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre sera ajouté au temps total.

Article 4

Tout concurrent en difficulté peut abandonner à son initiative ou être contraint à interrompre sa course par le Comité d'organisation s'il est jugé trop fatigué ou trop inexpérimenté. L'abandon ou la mise hors course se fait à un point de contrôle sauf cas de force majeure et doit impérativement être annoncé à la table de chronométrage.

Article 5

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle.

Article 6

Pour les deux parcours V.T.T. (parcours A et C), **le PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE**. Tout concurrent ne possédant pas de casque se verra interdit de prendre le départ. Genouillères et gants conseillés. Pour le parcours de course à pied, les bâtons de marche sont autorisés.

Article 7

L'organisation, et seulement l'organisation, se charge d'acheminer à l'aire de change le matériel de change des concurrents individuels dans des caisses numérotées à l'identique des dossards.

Article 8

L'aire de change est réservée aux concurrents individuels. Ces coureurs peuvent bénéficier d'une aide de l'organisation, et seulement de l'organisation, pour le changement de matériel dans l'aire de change.

Article 9

Tout concurrent étant sur le point de se faire doubler ne doit pas gêner celui qui le double.

Article 10

Il est vivement conseillé aux VTTistes d'être en possession d'une bombe anti-crevaison. Les organisateurs ne peuvent apporter aucune aide à la réparation.

Article 11

Tout concurrent est tenu de venir au secours d'une personne en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter lors d'une assistance.

Article 12

Pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve, il faut avoir obligatoirement 16 ans le jour de la course (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Article 13

Le dossard et les plaques vélo fournis par l'organisation devront être portés de façon à être visibles pendant toute la durée de la course et remis, en fin d'épreuve, à l'organisation sur l'aire d'arrivée en échange du lot souvenir.

Article 14

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le règlement de l'épreuve pour des raisons de sécurité.

Article 15

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement ainsi que les décisions du Comité d'Organisation. Le non-respect entraîne la disqualification du compétiteur (et de son équipe) qui ne pourra donc pas être classé.

Les participants seront classés dans les catégories suivantes :

- individuelle homme
- individuelle femme
- équipe homme (2 ou 3 participants)
- équipe femme (2 ou 3 participants)
- équipe mixte (2 ou 3 participants)

Attention, seul le temps global compte pour le classement général ; les temps intermédiaires ne sont qu'indicatifs et ne sont pas utilisés pour calculer le temps global, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation de la part des participants.

Les parcours A, B et C sont identiques pour toutes les catégories.

Article 16

Tout concurrent au sein d'une équipe de 2 ou 3 contraint à l'abandon ne peut en aucun cas être remplacé par l'un des membres de son équipe. Tout abandon d'un concurrent entraîne donc l'abandon de son équipe.

Article 17

Aucune modification de la composition des équipes ne peut être effectuée une fois les inscriptions closes le jour de la course et les dossards attribués.

Article 18

Les prix seront remis aux vainqueurs de chaque catégorie au moment de la proclamation des résultats, ils ne pourront en aucun cas être réclamés en cas d'absence sur le podium. Le tirage au sort des lots est réservé exclusivement aux concurrents physiquement présents.

Article 19

Le nombre de concurrents ne peut dépasser 170 et le montant de l'inscription à la course est de 22€ jusqu'à J-3; **des concurrents peuvent s'inscrire après cette échéance et ce jusqu'au jour même de la course moyennant une surcharge de 3€ par inscription et dans la limite des 170 places, dans l'ordre d'arrivée des concurrents.**

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation, sauf si le désistement parvient à l'association Cenise-Bargy - Mairie 74130 Mont-Saxonnex, par lettre recommandée, avant le vendredi 17 Juillet 2009.

DROIT A L'IMAGE

En participant à la Cenise Bargy, les concurrents autorisent et acceptent d'être photographiés(es), de participer aux prises de vues, éventuellement sonores, du film et des photos réalisés lors de l'événement, et ce, à titre gracieux.

Les concurrents donnent leur autorisation pour que l'association Cenise Bargy puisse utiliser, exploiter et faire la promotion de toutes ou partie de ces photographies, ces images, dires et commentaires à leur gré, pour des exploitations vidéographiques, Internet, éditions littéraires et tous autres modes et ce, à titre gracieux sans limitation de durée.

Les concurrents donnent leur autorisation pour que l'association Cenise Bargy dispose du droit à l'image collective, individuelle ou privée, concernant leur participation et en ce qui concerne de près ou de loin la Cenise Bargy pour tout usage, tout support, usage commercial ou autres.

PROGRAMME SAMEDI 18 JUILLET 2009

12 h 30 – 15h00 : accueil des concurrents à la mairie de Mont-Saxonnex, vérification des assurances et des licences. Remise des dossards.

15 h 30 : Centre du village : départ en ligne des VTT, neutralisé par un quad sur les 800 premiers mètres.

17 h 20 – 19 h 00 : arrivée prévue des concurrents.

19 h 30 : Repas servi à tous les coureurs à la salle des fêtes du village. Possibilité pour les accompagnateurs d'acheter des tickets repas au prix de 12 € dans la limite des places assises disponibles, proclamation des résultats à l'issue.

LISTE DES HEBERGEMENTS A MONT-SAXONNEX

HÔTEL RESTAURANT LE JALOUVRE

☎ 04 50 96 90 67 [site internet](#)

Vous pouvez aussi contacter [l'Office de Tourisme](#) au 04 50 96 97 27 pour tout renseignement complémentaire.